



**BNP PARIBAS
FORTIS**

La banque et l'assurance d'un monde qui change

Emprunt obligataire



Risque lié à la structure de la dette de l'Émetteur

Risque de crédit

Absence de garantie



Profil dynamique



5 et 7 ans

Omega Pharma, qui commercialise des produits de santé et de soins personnels disponibles en vente libre, émet des obligations en euro. Ces obligations sont des instruments de dette. En y souscrivant, vous prêtez de l'argent à l'Émetteur qui s'engage à le rembourser à l'échéance.

Ces obligations ne conviennent pas à tous les investisseurs. Elles sont destinées aux investisseurs expérimentés, à même d'évaluer correctement et de supporter les risques liés à cet investissement, en particulier à la lumière de la structure de la dette de l'Émetteur, du risque de crédit et l'absence de toute garantie (voir rubrique "Principaux risques de cette émission" en page 2).

Principales caractéristiques

- ✓ Durée de 5 et 7 ans.
- ✓ Droit au remboursement à 100% de la valeur nominale à l'échéance, sauf en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur.
- ✓ Coupon annuel de:
 - soit 4,50% (brut) pendant 5 ans (pour les "Obligations 2017"). Sur la base du prix d'émission de 101,875%, le rendement actuariel est de 4,078% (brut);
 - soit 5% (brut) pendant 7 ans (pour les "Obligations 2019"). Sur la base du prix d'émission de 101,875%, le rendement actuariel est de 4,680% (brut).

Profil d'entreprise d'Omega Pharma

Omega Pharma commercialise des produits de santé et de soins personnels disponibles en vente libre ("over-the-counter" ou OTC), c'est-à-dire exemptés d'ordonnance. L'entreprise a développé un modèle opérationnel unique basé sur un vaste réseau de pharmaciens.

Omega Pharma a été fondée en 1987 par deux pharmaciens, dont Marc Coucke. La société a entamé son expansion internationale en 2000. En moins de dix ans, cette entreprise belge locale est devenue un groupe international qui ne cesse de grandir. Aujourd'hui, Omega Pharma emploie quelque 2.000 personnes et génère un chiffre d'affaires de plus de 900 millions d'euros. Le groupe occupe actuellement la treizième place mondiale sur le marché des médicaments OTC et des produits de soins personnels. L'acquisition prévue d'un important portefeuille européen de marques OTC de GSK va permettre au groupe de porter son chiffre d'affaires annuel à plus d'un milliard d'euros et de renforcer sa position dans le top 10 européen sur le marché des médicaments en vente libre.

Outre son expansion internationale, Omega Pharma a mis au point une stratégie consistant à concentrer ses ressources sur ses 20 marques les plus importantes, sélectionnées sur la base du potentiel de croissance de marché et des opportunités stratégiques. Parmi ces 20 marques, plusieurs sont particulièrement bien connues en Belgique: Bodsol/Galenco, Davitamon, Predictor, XLS/XLS Medical, Physiomer, Wartner, Silence, Dermalex, Phytosun, T.LeClerc et Biover.

(Source: Omega Pharma)



Aperçu des résultats en 2011

Les résultats d'Omega Pharma en 2011 sont repris dans le Prospectus. Vous trouverez ci-contre le chiffre d'affaires, l'EBITDA et le résultat net. (Source: Prospectus)

En millions d'euros	2011	2010	Croissance sur base annuelle
Chiffre d'affaires	900,6	856,6	5,1%
EBITDA ¹	139,3	136	2,4%
Résultat net	35,7	69,1	-48,4%
			Évolution
Dettes à court terme	15,1	278,8	-263,7
Dettes à long terme	442,1	170,7	371,4

¹ EBITDA = résultat opérationnel avant intérêts, impôts et amortissements.

Objectifs de l'offre

Le produit net de l'émission des obligations sera utilisé par l'Émetteur pour financer l'acquisition du portefeuille de produits de soins personnels disponibles en vente libre de GlaxoSmithKline. Au 23 avril 2012 (date du Prospectus), le closing de cette opération d'acquisition n'avait pas encore eu lieu. (Consultez le Prospectus pour plus de détails à ce propos.)



Principaux risques de cette émission

- **Dettes financières substantielle qui pourrait avoir un impact négatif sur l'activité de l'Émetteur:** L'Émetteur présente une dette particulièrement importante de 442 millions EUR, qui augmentera encore après la conclusion de l'acquisition de GSK.
- **Risque de crédit:** en cas de faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur, le détenteur d'une obligation supporte le risque de ne pas retrouver son capital à l'échéance.
- **Les obligations ne bénéficient d'aucune sûreté portant sur les actifs de l'Émetteur:** le droit des détenteurs d'obligations de recevoir des paiements de leurs obligations n'est garanti par aucune sûreté portant sur les actifs de l'Émetteur. Il est donc subordonné à toute autre dette de l'Émetteur bénéficiant d'une telle sûreté. Certaines filiales opérationnelles de l'Émetteur ont octroyé des sûretés au bénéfice de titulaires d'autres créances (dont BNP Paribas Fortis, voir rubrique "Conflit d'intérêts" ci-après) contractées par l'Émetteur, en ce compris (sans y être limité) un prêt syndiqué (Syndicated Facility) d'un montant d'environ 232 millions EUR et certains investissements privés US pour environ 190 millions EUR. En outre, l'Émetteur peut procéder à des placements privés assortis de sûretés jusqu'à 325 millions EUR (en ce compris les 190 millions EUR déjà émis aux USA) sans obligation d'étendre le bénéfice de ces sûretés aux détenteurs d'obligations. Ces placements privés réalisés aux USA représentent une partie du financement à long terme de l'Émetteur. Toutefois, si l'Émetteur procède à des placements privés garantis aux USA ou à leur refinancement pour un montant supérieur à 325 millions EUR, les détenteurs d'obligations bénéficieront des mêmes sûretés (octroyées par les filiales opérationnelles pour la partie excédant 325 millions EUR) que les titulaires de ces créances.
- **Conflit d'intérêts:** les contrats de prêts accordés à l'Émetteur par BNP Paribas Fortis ainsi que par d'autres banques dans le cadre d'opérations bancaires standards contiennent des conditions plus favorables par rapport aux conditions de l'émission obligatoire visée par le présent document promotionnel. BNP Paribas Fortis bénéficie de sûretés accordées par les sociétés opérationnelles du Groupe, à l'inverse des détenteurs d'obligations qui ne bénéficient pas de telles sûretés. Par conséquent, les obligations sont structurellement subordonnées aux contrats de prêts accordés par BNP Paribas Fortis et les autres banques.
- **Risque de fluctuation du prix du titre (risque de marché):** le prix de cet instrument fluctuera en fonction de paramètres tels que la santé financière de l'Émetteur, l'évolution des taux d'intérêt et la volatilité des marchés. De manière générale, on peut s'attendre à ce que le prix du marché des obligations baisse en cas de hausse des taux d'intérêt. L'investisseur qui voudrait vendre ses obligations avant l'échéance devra les revendre au prix du marché.
- **Risque de liquidité:** bien que ces obligations soient cotées sur la bourse du Luxembourg, rien ne garantit le développement d'un marché actif permettant leur négociation. Le marché des obligations peut s'avérer limité et peu liquide, et ce d'autant plus que le montant de chaque tranche peut s'avérer limité. Il n'est donc pas possible de prévoir les prix auxquels ces obligations pourront y être négociées. L'investisseur qui voudrait vendre ses obligations avant l'échéance devra donc les vendre au prix du marché, qui pourrait être inférieur à la valeur nominale. Bien qu'il soit possible de vendre ces obligations, la vente se fera à un prix (sur lequel la TOB sera due) déterminé par BNP Paribas Fortis qui agira en tant que contrepartie.
- **Risques liés à l'activité de l'Émetteur, associés à:**
 - la force de son portefeuille de marques et la réputation générale de la société;
 - les performances de ses produits dont l'introduction sur le marché est généralement soumise à une approbation préalable;
 - la politique du gouvernement belge en matière de médicaments génériques;
 - les contrats de distribution et de licence (en l'occurrence, l'Émetteur bénéficie d'un contrat d'exclusivité avec Eurogenerics (20% du chiffre d'affaires en 2011) qui arrivera à échéance en 2014 mais pourra éventuellement être prolongé);
 - la sous-traitance de la production et le climat économique général.

L'investisseur est invité à lire attentivement la description de tous les facteurs de risque qui sont repris dans le Prospectus, et en particulier les facteurs de risque concernant l'Émetteur et à ses activités.

Ces facteurs de risque sont particulièrement pertinents pour des émissions de **longue durée de 5 et 7 ans.**



Pour quel investisseur?

En tant qu'investisseur, vous ne devez envisager un investissement dans ce type d'instrument financier que s'il est approprié au regard de votre situation financière, de vos objectifs d'investissement et de vos connaissances et expérience.

Sur la base des critères établis par BNP Paribas Fortis, cette obligation est prioritairement destinée, dans certaines limites, aux investisseurs présentant un **profil dynamique**. Elle peut également convenir, dans des limites encore plus strictes, à des investisseurs présentant un autre profil.

Plus d'informations sur les profils d'investisseur sur www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer > Plan par étapes.

Tout investisseur est invité à faire vérifier par BNP Paribas Fortis si un tel investissement peut lui être recommandé personnellement.

Avant de prendre une décision d'investissement de sa propre initiative, il est recommandé à tout investisseur de prendre connaissance du contenu du Prospectus et plus particulièrement de la section "Facteurs de risque" ainsi que de notre "Brochure d'information - Instruments financiers" disponible dans toute agence BNP Paribas Fortis ou sur le site www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer > MiFID > Plus d'infos sur MiFID.



Documentation

Le **Prospectus**, rédigé en anglais et daté du 23 avril 2012, a été approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) à Luxembourg, le 23 avril 2012. Un résumé est disponible en français et en néerlandais.

Ces documents sont tenus gratuitement à disposition dans toute agence BNP Paribas Fortis, sur simple appel au 02 433 41 31, ainsi que sur le site www.bnpparibasfortis.be/emissions et sur celui de l'Émetteur www.omega-pharma.be



Souscription

Le présent document est rédigé dans le cadre d'une **offre au public en Belgique**.
Les restrictions de vente applicables à l'émission de ces obligations sont reprises dans le Prospectus.

Le montant de l'émission est fixé à un minimum de 100 millions EUR (avec un minimum de 25 millions EUR par tranche) et à un maximum de 300 millions EUR. Le montant final de l'offre sera déterminé par l'Émetteur sur la base des critères repris dans le Prospectus.

La période de souscription court du 26 avril 2012 (9h) au 16 mai 2012 (16h) inclus.

Une clôture anticipée est possible mais ne pourra survenir au plus tôt qu'à la fin du 1^{er} jour de la période de souscription, à savoir le 26 avril 2012¹ (voir ci-dessous).


Allocation


BNP Paribas Fortis a été chargé par l'Émetteur du placement de ces obligations, à concurrence d'un montant de 60 millions EUR. Dès que ce montant aura été placé, mais au plus tôt à la fin du premier jour de souscription, à savoir le 26 avril 2012¹, BNP Paribas Fortis aura la possibilité d'arrêter l'enregistrement des souscriptions, via un avis de fin de vente publié sur son site internet www.bnpparibasfortis.be/emissions. Ce même avis sera publié sur le site internet de l'Émetteur (www.omega-pharma.be), lequel site reprendra la liste des institutions qui peuvent encore accepter des souscriptions. Une clôture anticipée de la période de souscription ne peut intervenir que quand toutes les institutions chargées du placement de ces obligations auront placé le montant qui leur a été attribué (redistribué, le cas échéant, comme mentionné dans le Prospectus).

En cas de sursouscription à son niveau, BNP Paribas Fortis répartira les titres entre les souscriptions recueillies, en appliquant le principe de réduction proportionnelle, afin de servir le maximum d'investisseurs. Un ordre introduit pourra être réduit (par multiple de 1.000 EUR et avec, dans la mesure du possible, un montant nominal de minimum de 1.000 EUR correspondant à la coupure des obligations). L'investisseur potentiel est invité à lire la procédure d'allocation reprise dans le Prospectus.

¹ Il est à noter que certaines agences ferment à 16h. Une souscription reste néanmoins possible par téléphone au 02 433 41 31 jusqu'à 17h30. Une souscription par PC banking n'est pas possible.

Pour en savoir plus ou pour souscrire:

 au guichet de toute **agence BNP Paribas Fortis**

 via simple appel au **n° 02 433 41 34**

Principales caractéristiques de cette émission



Description

Émetteur: Omega Pharma SA, société anonyme de droit belge.
Il n'existe de rating ni pour l'Émetteur, ni pour les obligations.

Titres

- Valeur nominale: 1.000 EUR.
- Montant de l'émission: minimum 100 millions EUR (avec un minimum de 25 millions EUR par tranche) et maximum 300 millions EUR. Les critères qui seront utilisés pour déterminer le montant total de l'émission sont repris dans le Prospectus.
- Codes ISIN: BE6236963573 pour les Obligations 2017 et BE6236962567 pour les Obligations 2019.
- Titres dématérialisés, non subordonnés, non garantis et soumis au droit belge.
- Cotation: ces obligations seront cotées sur la Bourse de Luxembourg à partir du 23 mai 2012 (voir "Principaux risques de cette émission" en page 2, et notamment le risque de liquidité).



Risque

Les principaux risques que présentent ces obligations sont décrits en page 2.

L'investisseur est invité à lire attentivement la description de tous les facteurs de risque qui sont repris dans le Prospectus, et en particulier les facteurs de risque concernant l'Émetteur et ses activités.



Durée

Date d'émission et de paiement: 23 mai 2012.

Prix d'émission:

- **Obligations 2017:** 101,875% de la valeur nominale (incluant une commission de 1,875% à charge de l'investisseur particulier).
- **Obligations 2019:** 101,875% de la valeur nominale (incluant une commission de 1,875% à charge de l'investisseur particulier).

Echéance:

- **Obligations 2017:** 23 mai 2017, soit une durée de 5 ans.
- **Obligations 2019:** 23 mai 2019, soit une durée de 7 ans.

Prix de remboursement: droit au remboursement à 100% de la valeur nominale par coupure (1.000 EUR) à la date d'échéance. En cas de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur, l'investisseur supporte le risque de ne pas retrouver son capital à l'échéance.

Remboursement anticipé: les détenteurs d'obligations ont le droit de demander le remboursement anticipé dans certaines circonstances, et notamment si les deux conditions suivantes sont cumulativement réunies: (1) changement de contrôle et de CEO de l'Émetteur et (2) non-respect du ratio financier déterminé sur base d'un des deux derniers rapports semestriels suivant ces changements. Dans ce cas, et pour autant que minimum 85% des obligations aient fait l'objet d'une demande de remboursement anticipé, l'Émetteur aura le droit de racheter l'ensemble des obligations encore en circulation. Suite à un défaut, les obligations peuvent être remboursées anticipativement à la demande des détenteurs d'obligations par l'intermédiaire d'un avis écrit envoyé à l'Émetteur, avec copie à l'agent, ING Belgium SA (voir page 45, Section 9 des "Terms et Conditions" du Prospectus).



Rendement

- L'investisseur aura droit chaque année à un coupon de 4,50% (brut) pour les Obligations 2017 et de 5% (brut) pour les Obligations 2019.
- Les intérêts sont payables annuellement à terme échu le 23 mai de chaque année et pour la première fois le 23 mai 2013.
- Le rendement actuariel brut calculé sur la base du prix d'émission s'élève à 4,078% pour les Obligations 2017 et 4,680% pour les Obligations 2019.



Frais

Service financier: gratuit chez BNP Paribas Fortis en Belgique.

Conservation en Compte-titres BNP Paribas Fortis: au tarif en vigueur (voir notre brochure "Tarification des principales opérations sur titres" disponible en agence ou sur le site www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer > Infos utiles).



Fiscalité

Régime fiscal applicable aux investisseurs privés en Belgique

Selon la législation fiscale en vigueur depuis le 1er janvier 2012, les revenus de titres de créances sont soumis à la retenue du précompte mobilier (PM) de 21%. En plus, les personnes physiques qui recueillent des revenus mobiliers d'un montant dépassant 20.020 EUR (pour la période imposable 2012) sont désormais redevables, sur la partie supérieure qui n'a pas encore été taxée à 25%, d'une "cotisation supplémentaire sur revenus mobiliers" de 4%. Si celle-ci a été retenue à la source sur leurs revenus mobiliers, le prélèvement du PM et de la cotisation supplémentaire aura un caractère libératoire dans le chef des investisseurs privés. À l'inverse, si la cotisation supplémentaire n'a pas été retenue à la source, le prélèvement du PM n'aura pas un caractère libératoire et l'ensemble des revenus mobiliers devra être déclaré dans la déclaration à l'impôt des personnes physiques. Les modalités de choix entre les deux options ne sont pas encore entièrement définies. Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et est susceptible d'être modifié ultérieurement. Les autres catégories d'investisseurs sont invitées à se renseigner quant au régime fiscal qui leur est applicable.

Taxe sur opérations de bourse (TOB):

- Pas de TOB sur le marché primaire (c.-à-d. durant la période de souscription).
- TOB de 0,09% à la vente et à l'achat sur le marché secondaire (maximum 650 EUR par opération).



Documentation

La documentation relative à cette émission est décrite en page 3.

Ce document est une communication à caractère promotionnel, produite et distribuée par Fortis Banque SA. Il ne constitue ni du conseil en investissement ni de la recherche en investissements. Il n'a dès lors pas été élaboré conformément aux dispositions relatives à la promotion de l'indépendance de la recherche en investissements et n'est pas soumis aux règles prohibant l'exécution de transactions avant la diffusion de la recherche en investissements.